

DÉCLARATION PUBLIQUE D'INTÉRÊTS

L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance, tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration publique d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration publique d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont conflés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité, tout prestataire, tout partenaire y compris public...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

A QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION PUBLIQUE D'INTÉRÊTS?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories ; fonctionnaire détaché ou mis à disposition ; . . . ; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS) ;

- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...);

- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité ad hoc ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION PUBLIQUE D'INTÉRETS:

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des conseils ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DECLARATION?

Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec tout entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'InVS, tout prestataire, tout partenaire y compris public.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an (pour les experts externes, si vous avez été nommé).



Renseignements généraux

Nom : Bertrand		Prénom(s): Sophie
Nom de naissanc	e: 17/01/1970	
Organisme emplo scientifique de Sa	oyeur principal : Insti anté Publique (Belgiq	tut Activité professionnelle principale : Chef de service que) des Maładies Bactériennes, responsable des CNR Salmonella, Shigella, Listeria et Neisserla meningitidis
Vous collaborez déjà Si oui, remplir ci-dessous :	:	☐ CA ☐ CCTV ☐ Comité national des Registres
☐ Membre d'un conseil / comité créé réglementairement	Conseil / Comité Activité / Fonction	CS Comité des CNR Autre: Président Rapporteur Vice président Membre
☐ Membre d'un	Nom du projet *	
comité ad hoc	Fonction	 ☐ Membre du comité de pilotage ☐ Membre du conseil scientifique ☐ Membre d'un groupe de travail ☐ Autre :
☐ Expert externe individuel	Nom du projet *	

* projet : programme, enquête, étude, investigation...

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »

«Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :

- 1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1° du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- 2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.

Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.

Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1°».

Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.

1. Intérêts financiers dans une entreprise, une association ou tout autre organisme

Il s'agit de tout intérêt financier actuel : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB: La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

Non concerné				
] Concerné (compléter le tableau ci-de	essous)			
Entreprise, société, établissement, organisme,	Type d'investisseme (valeurs en bourse capitaux propres o obligations)	. 00	: 5000 € < 5 % du capital	≥ 5000 € ou ≥ 5 % du capital
THE THE PARTY OF T				
			- 	
2. Activités exercées pers	onnellement.		1 하는 것 같습니다.	
Actuellement ou au cours des 3 années p Sont concernés les entreprises ou établiss organismes professionnels ou organismes Les liens durables ou permanents, qui pe	ements à but lucratif ou non, interve de conseil intervenant dans ces secte	urs (start up, entrep	rise d'innovation	, société de conseil.
Les liens aurabies ou permanents, qui pe	ovent aomier nea a une remanerano e entreprise (cas des experts qui ne sa	nt pas issus du secti	eur public) ;	icin
 les rémunérations répétées par 	r une même entreprise ;			4.1
la participation, rémunérée ou conséquence sont concernés les liens de ty, nseil d'administration) d'une entreprise ou VS (ex. Inserm), ou d'une agence sanitai	d'un établissement à but lucratif o	ocie, dirigeant, parti	cipation à un org	iane décisionnel (te
				etence ou a activit
ion concerné				etence ou a activit
ion concerné Concerné (compléter le tableau ci-de	essous)			etence ou a activit
Concerné (compléter le tableau ci-de	Position dans l'entreprise	Nature du contrat / de la rémunérati	Période	
Concerné (compléter le tableau ci-de	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant,	contrat / de la rémunérati on / de la participatio	Période	Rémunératio
Entreprise, société, établissement,	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant,	contrat / de la rémunérati on / de la	Période	



Oui Non

Oul Non Oui Non

THE RESERVE AND LOSS OF THE PERSON NAMED AND ADDRESS OF THE PE	TO THE OTHER PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE OTHER PROPERTY.			□ Oui □ Non
.2 Autres activités régulières	Francesca nice of the state of	arau u umanu u u a ki ingana uga ki inga al <mark>aman</mark>	And the second s	
Actuellement ou au cours des 3 ann Les activités visées dans cette rub mbre d'un groupe d'expert ou équiva apétence ou d'activités de l'InVS, avec n comité ou d'une commission d'une d on concerné Concerné (compléter le tableau d	rique sont les activités récurrentes i lent pour une entreprise ou un ét c un organisme professionnel ou un a outre agence sanitaire).	ablissement à but lu	cratif ou non inter-	renant dans le champ
Entreprise, société, établissement organisme, agence sanitaire,	, Nature de l'activ (consultant, partic instance.	ipant à une	Période	Rémunération
(3				□ Oui □ Non
		A Company of the Comp		□ Oui □ Non
				□ Qui □ Non
				□ Oui
head with the description of the Children		A STATE OF THE STA	0.0 mm	Oui Non
The state of the s				☐ MOII
Concerné (compléter le tableau ci Porteur des travaux Jentreprise, société, établissement,	-dessous) Nature / Thème des travaux scientifiques /	Fonction	Période	Rémunération
organisme, agence sanitaire,)	Etudes / Recherche	1 01101011	7 2110412	□ Oui
				☐ Non ☐ Oui
				Non
				Non
				Non
				□ Oui □ Non
				Oui Non Oui Non Oui
		2 - 2 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	and the second s	
2.3 Interventions ponctuel	Addition of the second			
Actuellement ou au cours des 3 année Les activités visées dans cette rubrique chors des participations en tant que m n concerné	s précédentes e sont les participations ponctuelles embre d'un groupe défini au 2.1.2.	rémunérées ou non d	à toute expertise en	
2.3 Interventions ponctuel Actuellement ou au cours des 3 année Les activités visées dans cette rubrique chors des participations en tant que me on concerné Concerné (compléter le tableau ci- Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	s précédentes e sont les participations ponctuelles embre d'un groupe défini au 2.1.2.	Sujet de	à toute expertise en Période	
Actuellement ou au cours des 3 année Les activités visées dans cette rubrique chors des participations en tant que mon on concerné Concerné (compléter le tableau ci- Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement,	s précédentes e sont les participations ponctuelles embre d'un groupe défini au 2.1.2. dessous)	Sujet de		lien avec le sujet trait Rémunération
Actuellement ou au cours des 3 année Les activités visées dans cette rubrique chors des participations en tant que mon on concerné Concerné (compléter le tableau ci- Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement,	s précédentes e sont les participations ponctuelles embre d'un groupe défini au 2.1.2. dessous)	Sujet de		Rémunération
Actuellement ou au cours des 3 année Les activités visées dans cette rubrique chors des participations en tant que ma n concerné concerné (compléter le tableau ci- Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement,	s précédentes e sont les participations ponctuelles embre d'un groupe défini au 2.1.2. dessous)	Sujet de		Rémunération
Actuellement ou au cours des 3 année Les activités visées dans cette rubrique chors des participations en tant que ma n concerné oncerné (compléter le tableau ci- Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement,	s précédentes e sont les participations ponctuelles embre d'un groupe défini au 2.1.2. dessous)	Sujet de		Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non
Actuellement ou au cours des 3 année les activités visées dans cette rubriqui hors des participations en tant que m n concerné oncerné (compléter le tableau ci- Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement,	s précédentes e sont les participations ponctuelles embre d'un groupe défini au 2.1.2. dessous)	Sujet de		Rémunération Oui

4/8

Version du 21 janvier 2011

	A STATE OF THE STA	the commence of the commence o	□Non
2.4 Interventions ponctuelles : activit	és de conseil	NEWS AND	
d'experts, groupe de travail, groupe de réflexion,	les activités ponctuelles rémunérées ou non de c	onsultant, de particip	ation à une réunion
Non concerné			
x Concerné (compléter le tableau ci-dessou	ıs)		
Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Nature de la prestation / Sujet	Période	Rémunération
Belac (orgnisme belge de certification	Audits techniques de différents	2002-	xQui □ Non

Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Nature de la prestation / Sujet	Période	Rémunération
Belac (orgnisme belge de certification des laboratoires selon la norme ISO 15189 et 17025	Audits techniques de différents laboratoires belges souhaitant obtenir une accréditation selon la norme ISO 15189 ou 17025	2002- 2012	xQui □ Non
	TO SEASON SALES TO THE SALES TO		☐ Oul ☐ Non
			□ Oul □ Non
AND MANY CONTROL OF CONTROL CONTROL OF CONTR	The state of the s		☐ Oul ☐ Non



dans le champ de compétence ou d'activités de l	èrement ou organisées par les entreprises ou établ l'InVS ; activités rémunérées ou non.		an on han nitti ken
2.5.1 Invitations en qualité d'intervent	ant à un congrès, colloque action de 1	formation, mem	bre d'un conseil
 Actuellement ou au cours des 3 années préc 	d'organisation du congrès, colloque a	<u>ction de formati</u>	<u>on</u>
Non concerné	euernes		
Non concerne « Concerné (compléter le tableau ci-dessor	ue)		
Entreprise, société, établissement, organisme,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
ECDC	FWD and IBD (Europe)	2008- 2012	☐ Oui xNon
			Oul
A	V(A, W) A, C (1) P(A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A)		Oul Non
37-2-/	TOTAL TO THE PROPERTY OF THE P		Oui Non
			Oui Non
5.2 invitations en qualité d'auditeur	à un congrès, colloque action de fo	rmation (frais d	le dénlacement
•	·		
Entreprise, société, établissement,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet	Période	Rémunératio
- · · · ·	·	Période	Rémunératio
Entreprise, société, établissement,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet	Période	☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non
Concerné (compléter le tableau ci-desso Entreprise, société, établissement, organisme,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet	Période	Oui Non Oui Non Oui Non Non
Entreprise, société, établissement,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet	Période	Oui Non Oui Non Non Oul Non Oul Non
Entreprise, société, établissement,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet	Période	Oui Non Oui Non Non Non Oul Non Oul
Entreprise, société, établissement,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet	Période	Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non
Entreprise, société, établissement,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Oui
2.6 Interventions ponctuelles : at	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention		Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Oui
Entreprise, société, établissement, organisme, 2.6 Interventions ponctuelles : au La nature du lien est autre que celles proposée Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un prod	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention		Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Oui
2.6 Interventions ponctuelles : au La nature du lien est autre que celles proposé Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un prod on concerné	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention Atres es ci-dessus uit ou procédé, ou toute autre forme de propriété in		Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non
2.6 Interventions ponctuelles : au La nature du lien est autre que celles proposé Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un prod on concerné	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention Atres es ci-dessus uit ou procédé, ou toute autre forme de propriété in		Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Non Rémunératio
Entreprise, société, établissement, organisme, 2.6 Interventions ponctuelles : au La nature du lien est autre que celles proposé Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un prod on concerné Concerné (compléter le tableau ci-desson	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention itres es ci-dessus uit ou procédé, ou toute autre forme de propriété in	ntellectuelle	Oui Non Oui Oui Non Oui Oui
Entreprise, société, établissement, organisme, 2.6 Interventions ponctuelles : au La nature du lien est autre que celles proposé Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un prod on concerné Concerné (compléter le tableau ci-desson	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention itres es ci-dessus uit ou procédé, ou toute autre forme de propriété in	ntellectuelle	Oui Non Oui Oui Non Oui Oui
Entreprise, société, établissement, organisme, 2:6 Interventions ponctuelles : au La nature du lien est autre que celles proposé Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un prod on concerné Concerné (compléter le tableau ci-desson	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention itres es ci-dessus uit ou procédé, ou toute autre forme de propriété in	ntellectuelle	Rémunératio Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non
Entreprise, société, établissement, organisme, 2.6 Interventions ponctuelles : au La nature du lien est autre que celles proposé Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un prod on concerné Concerné (compléter le tableau ci-dessor	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention itres es ci-dessus uit ou procédé, ou toute autre forme de propriété in	ntellectuelle	Oui Non Oui Oui

18

3.

Participation à un organisme percevant un financement substantiel*

- * Sont visées toutes les structures auxquelles le déclarant appartient (organismes de recherche, instituts, fondations, départements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) qui sont financées substantiellement par une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS; Y compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.
- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Il est demandé de déclarer les financements dont les montants participent au budget de cette structure bénéficiaire pour plus de 10%; le montant s'apprécie annuellement, d'une même source; les versements peuvent prendre la forme de subventions pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versement en nature ou en numéraires, matériels, taxes d'apprentissage, divers...

■ Non concerné

x Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Responsabilité (au sein de l'institution bénéficiaire)	Institution bénéficiaire	Entreprise, société, établissement, organisme, à l'origine du versement	Objet du versement	Période
Chef de service	Institut scientifique de Santé publique (Belgique)	Gouvernement belge	Salaire mensuel	2008-2012

4. intérêts familiaux

- Actuellement
- Conjoint, époux(se) ou personne vivant sous le même toit ascendants, descendants, collatéraux immédiats y compris leur conjoint...
- Sont concernés les intérêts financiers, les activités exercées personnellement, les membres d'un organisme faisant l'objet d'un financement

(Le nom des membres de la famille n'a pas à être mentionné)

xNon concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (société, établissement, organisme)	Fonction et position dans l'entreprise (Indiquer le cas échéant s'il s'agit d'un poste de responsable)	Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellement, membre d'un organisme financé)	Lien de parenté (conjoint, enfant, frère, sœur, père, mère, beau-père, belle-mère, beau- frère, belle- soeur)	Période
			-	
				<u>,</u>

5. Autres liens

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public
- Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt : participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

x Non concerné

	Concerná	compléter	le tableau	ci-dessous)
L ŧ	Concerne.	completer	ie lavieau	CI-dessous:

Entreprise (le cas échéant)	Nature de l'activité	Commentaire	Période	Rémunération
			:	□ Oui □ Non
				□ Oui □ Non
				□ Oui □ Non
and the first formation of the first				□ Oui □ Non
				☐ Oui ☐ Non

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Fait à 5x1 ... le 0.813/201 2

Signature: